

COMMUNE DE RIVIERE SUR TARN

Liste des délibérations examinées en séance du Conseil Municipal du 29 Février 2024

Présents : MM. FORIR Christian, POURQUIE Bernard, MABILDE Martine, PORTALIER Pierrette, VAISSETTE Alain, MORIN Marie-Noëlle, PORTALIER David, MALIRAT Anaïs, GABRIAC Christiane, SALSON Patrick

Pouvoirs : M. CARRAT Christophe à M. POURQUIE Bernard, M. MAURY Bernard à M. FORIR Christian, Mme GRITTI Françoise à Mme MABILDE Martine

Excusés/Absents : MM. BADAROUX Frédéric, SEVERAC Colette

Secrétaire de séance : Mme MALIRAT Anaïs

Administration et Finances

➤ **Délibération n°20240229-08 : Création d'un emploi non permanent à temps non complet pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité au service scolaire.** Approuvée à l'unanimité.

➤ **Délibération n°20240229-09 : Création d'un emploi non permanent à temps non complet pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité au service scolaire.** Approuvée à l'unanimité.

➤ **Délibération n°20240229-10 : Modalités de mise en œuvre du Compte Epargne Temps.** Approuvée à l'unanimité.

➤ **Délibération n°20240229-11 : Base de Loisirs de Peyrelade (snack-bar, piscine, tennis) : décision de cession du site.** Approuvée à 12 Voix POUR et 1 Abstention.

Travaux et Voirie

➤ **Délibération n° 20240229-12 : Régularisation foncière Rue de l'Amitié.** Approuvée à l'unanimité.

Questions diverses

- **Acquisition foncière :** l'achat par la commune d'une parcelle en cœur de village, à proximité des commerces, est en cours de négociation.
- **Espace de mobilité du Tarn à Saint Hilarin :** une rencontre est prévue début mars sur site avec la Communauté de Communes Millau Grands Causses et le Syndicat Mixte du bassin versant du Tarn-amont. L'avancement du projet se poursuit.
- **Programme « Villages d'avenir » :** La Préfecture de l'Aveyron a labellisé 71 communes sur le département. Le programme "Villages d'avenir" vise à accompagner des communes rurales de moins de 3500 habitants dans la réalisation de leurs projets de

développement. Le dispositif doit faciliter le quotidien des élus locaux qui cherchent à développer l'économie de leurs communes en les accompagnant dans leurs projets et en les orientant vers les dispositifs et les aides de l'Etat comme des autres partenaires financiers. Une rencontre avec la référente de notre territoire est prévue le 15 mars en mairie. La présences des adjoints au Maire est requise.

- **Rencontre sécurité par la Gendarmerie** : comme chaque année, un rencontre sur la thème de la sécurité est organisée par la Gendarmerie le 15 mars à Aguessac. Patrick SALSON représentera la commune.
- **ADMR** : suite aux interrogations évoquées lors d'un récent Conseil Municipal concernant l'augmentation du financement, et le périmètre d'intervention, un courrier a été adressé à l'association. La commune sera invitée à participer à l'Assemblée Générale prévue le 23 mai afin de pouvoir recueillir des précisions et réponses. Martine MABILDE représentera la commune.
- **Le Bourg RD94** : Le projet est inscrit au plan de mandat de la Communauté de Communes. Une rencontre est prévue sur place le 04 avril. Le SIEDA et le SIVOM Tarn et Lumensonesque sont prévenus. Les Conseillers Municipaux du Bourg seront également présents.
- **Projet de spectacle en partenariat avec la Maison du Peuple** : la commune a été retenue et a obtenu le sepctacle souhaité (à destination des familles). Prévu début 2025. Possibilité de médiation avec l'école.
- **Conseil Municipal Jeunes** : le projet est porté par 4 Conseillers Municipaux (Marie-Noëlle MORIN, Martine MABILDE, Anaïs MALIRAT et Patrick SALSON). Le but est de collecter des idées et mettre en œuvre des initiatives qui seront intégralement gérées par le CMJ, et de faire découvrir aux jeunes le fonctionnement des institutions. Le CMJ sera encadré par des membres du Conseil Municipal et des bénévoles, et demeure sous la responsabilité du Maire. La commune pourra allouer un budget pour financer le projet retenu, préalablement présente au Conseil Municipal. Le CMJ sera composé de 16 membres de 9 à 17 ans (CM1 à 1^{ère}), dont au moins un parent réside sur la commune. Il sera encadré par un règlement intérieur et la durée de « mandat » sera de 2 ans. La réunion de lancement est prévue le 16 mars.

Séance levée à 20H30.

Mairie de Rivière sur Tarn

9 Place de la Maison des Activités - Route de Fontaneilles

12640 RIVIERE SUR TARN / Tel : 05 65 59 80 74

Site internet : www.rivieresurtarn.fr / E-mail : contact@rivieresurtarn.fr
